

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
PARGNY SUR SAULX
SEANCE du 21/01/2014**

L'an deux mille quatorze,
Le vingt et un janvier deux mille quatorze à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du treize janvier 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de Mme GUERIN Denise, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	17
Nombre de conseillers présents :	09
Nombre de conseillers présents ou représentés	13
Nombre de conseillers excusés :	08
Nombre de conseillers absents :	

Etaient présents : Mme GUERIN Denise, Mme AUBRY Christine, M. CABART Jean-Claude, M. FRERSON Alain, M. SERGENT Jean-Marie, M. PETRICIG Jean-Michel, M. LALLOUETTE Joël, M. ANGO Jacques-Vianney, Mme LECLERE Claudine

Absents :

Absents excusés : Mme BLOT Laura, M. EL KHIDER Mustapha, M. RINALDI Serge, M. GIRARD Pascal

Pouvoirs : Mme WINISDOERFFER Inès à Mme GUERIN Denise ; Mme SAINT PIERRE Valérie à M. CABART Jean-Claude, M. JEANNOT Christophe à M. LALLOUETTE Joël, Mme FONTANIVE Marzéna à Mme AUBRY Christine,

Secrétaire : Mme AUBRY Christine

Affiché le : 27/01/2014

**OBJET : FINANCES COMMUNALES : autorisation de remboursement
d'une facture relative à Corporate Edesign
N°14/05**

Considérant que pour le panneau d'information lumineux, Mme Nicole ROUAIX a avancé à CORPORATE EDESIGN les frais de revectorisation du logo de Pargny sur Saulx s'élevant à 70.00€

Considérant qu'il est nécessaire de procéder, auprès de Mme ROUAIX Nicole au remboursement de cette avance d'un montant de 70,00€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

DECIDE de rembourser à Mme ROUAIX Nicole la somme de 70,00 € relative à l'avance des frais de revectorisation du logo de Pargny sur Saulx.

Fait à PARGNY SUR SAULX,
Le Maire,
Denise GUERIN